



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

résidus de guerre

Question écrite n° 121468

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les frais afférents aux opérations de déminage effectuées par les services de l'État. Lorsqu'un dépôt d'explosifs est découvert, il appartient à l'État de prendre en charge les frais de déminage, mais pas l'ensemble des dépenses annexes visant à assurer la protection de la population, souvent très élevées pour une petite commune rurale. Ces dépôts résultant de faits de guerre, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend proposer, au titre de la solidarité nationale, une aide financière aux communes concernées par une mise en sécurité de sa population lors d'une opération de déminage effectuée par les services de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Vasseur](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121468

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11740

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)